

Introduction en matière d'État de Stress Post-Traumatique (ESTP)

Issus de maints constats de l'OCDE, les nouvelles lois nationales en matière de risques psychosociaux (RPS) demandent aux employeurs d'être de plus en plus vigilants en ces matières. Les personnes de confiance, ou les Comités de Santé et Sécurité au Travail (CSST) se retrouvent devant la nécessité de comprendre des mécanismes humains et organisationnels de plus en plus complexes.

C'est le cas de l'État de Stress Post-Traumatique (ESPT) ou PTSD en anglais.

Objectifs

L'objectif de cette introduction est double. D'abord, il s'agit de découvrir ce qu'est précisément l'ESPT, le départager des autres troubles similaires, comprendre ses nuances, tenants et aboutissants. Ensuite, il s'agit d'amorcer une réflexion organisationnelle afin de mieux savoir déceler les facteurs de risques chez ses collaborateurs. De là, des questions pragmatiques comme l'aménagement du retour au travail d'une personne ayant vécu un ESPT, de sa réintégration dans une équipe, seront abordées.

Attention, bien que certains repères pourront être donnés au niveau de l'intervention avec des personnes aux prises avec un ESPT, il ne s'agit en aucun cas d'une formation « clinique ».

